

Oreillons



Mise à jour
13/11/2024

Autres dénominations
Paramyxovirus

Informations relatives à
Cabinets et polycliniques / Dialyse ambulatoire

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus des oreillons (Paramyxovirus)

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

16 à 18 jours (extrêmes 12 à 25)

Durée d'infectiosité



7 jours avant le début de la parotidite et jusqu'à 9 jours après.



L'infectiosité est maximale environ 48 heures avant et jusqu'à 4 jours après le début de la parotidite

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES

Placement



Mise à l'écart dans l'attente de la consultation



Si passage en salle d'attente



faire porter un masque au patient

Durée des mesures

Jusqu'au 9ème jour après le début de la parotidite

Matériel de soins

-  Réserve au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique.
 -  Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturomètre, etc)
-

Transport

-  Masque de soins pour le patient
-  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital:
 -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
-  Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Gants

-  Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins



Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre ou la salle de consultation

Mesures complémentaires



Le personnel doit être vacciné (vaccin ROR 2 doses)



Le personnel non immun doit éviter le contact avec des patients présentant les oreillons

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins



Reservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque



Vaisselle : filière habituelle



Privilégier le matériel à usage unique

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Non



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures



Les cas d'oreillons sont recensés par le système sentinella
